

Paris, le 4 octobre 2021

Accord de partenariat entre la Chambre de Commerce Internationale (ICC) et la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF)

Le Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale (ICC), John W.H. Denton AO, et le Président de la [Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones \(CPCCAF\)](#), Mounir Mouakhar, ont conclu, le 4 octobre 2021, un accord de partenariat visant à faciliter le développement international du secteur privé africain francophone, particulièrement les PME.

Dans le prolongement direct du [Congrès Mondial des Chambres de Commerce](#) co-organisé par ICC et la chambre de commerce de Dubaï, à Dubaï (EAU), du 23 au 25 novembre 2021, la CPCCAF s'attachera ainsi à mobiliser les chambres de son réseau africain et francophone (32 pays, dont 26 pays africains) autour des thématiques majeures du commerce international promues par ICC : qu'il s'agisse de la résolution des litiges par le recours à l'arbitrage et à la médiation ou de la facilitation du commerce international (application des règles et bonnes pratiques du commerce international édictées par ICC: INCOTERMS, financement du commerce international, contrats modèles, lutte contre la corruption...), la CPCCAF et ICC agiront donc de concert pour favoriser l'ouverture internationale des économies francophones d'Afrique et les échanges commerciaux intra-africains.

Comme le démontre en effet une récente étude de la CPCCAF, les entreprises africaines subissent en effet toujours les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire mondiale de la COVID-19, et ce alors même qu'elles sont encore très insuffisamment sensibilisées à la mise en œuvre de la ZLECAf (zone de libre-échange continentale africaine).

C'est pourquoi l'accord ICC-CPCCAF du 4 octobre 2021 prévoit l'implantation de référents ICC dans les chambres les plus dynamiques de son réseau, pour pouvoir mettre en œuvre localement des formations pratiques destinées aux entrepreneurs, banquiers, avocats et cadres africains, faciliter le recours à l'arbitrage ou à la médiation par les entreprises francophones, ainsi que pour favoriser la création de comités nationaux ICC dans les pays africains francophones.

A propos d'ICC :

La Chambre de commerce internationale (ICC) est la représentante institutionnelle de plus de 45 millions d'entreprises dans plus de 100 pays. Notre mission est de mettre les entreprises et le commerce au service de chacun, chaque jour, et partout dans le monde. Grâce à un savant dosage entre la défense des intérêts de nos membres et l'élaboration de règles et de bonnes pratiques, nous contribuons à promouvoir le commerce international, une conduite responsable des entreprises et une approche globale en matière de régulation, tout en fournissant les services de résolution des litiges les plus réputés. Les plus grandes entreprises du monde, de nombreuses PME, des organisations professionnelles et des chambres de commerce locales sont nos membres.

ICC est représentée à travers le monde par ses [comités nationaux](#), dont ICC France, qui est appelé à jouer un rôle d'appui dans la mise en œuvre des différentes actions du partenariat avec la CPCCAF.

A propos de la CPCCAF :

Depuis sa création, le 11 mai 1973, à Dakar (Sénégal), par les Présidents Georges Pompidou (France), Léopold Sedar Senghor (Sénégal) et Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF) est au service du développement du secteur privé et de la croissance économique du continent africain, fondée sur les entreprises et des partenariats équilibrés entre opérateurs francophones.

Contacts : cpccaf@cci-paris-idf.fr et icc@iccwbo.org